

ACTION URGENTE

RÉPRESSION DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Les autorités portoricaines ont réagi avec violence à des actions de protestation le 1^{er} mai, en s'en prenant aux manifestant-e-s, et en bafouant leurs droits à la liberté d'expression et de réunion. D'autres défilés sont prévus, ce qui expose les manifestant-e-s pacifiques au risque de nouvelles violations des droits fondamentaux.

Depuis au moins 2016, des manifestations ont régulièrement lieu à Porto Rico, mobilisant des milliers de personnes issues d'horizons très variés exprimant leur désaccord avec des mesures d'austérité qui menacent les droits économiques, sociaux et culturels des Portoricain-e-s. Le 1^{er} mai 2018, à l'occasion de la Journée internationale des travailleurs, des manifestant-e-s se sont rassemblés à divers endroits à San Juan, la capitale. Selon des manifestant-e-s qui ont parlé à Amnesty International, des éléments de la police nationale les ont empêchés de se rendre au croisement des avenues Ponce de León et Roosevelt. Après environ une heure à bloquer les cortèges, la police a utilisé du gaz lacrymogène sans prévenir et a commencé à repousser la foule et à tirer des balles en caoutchouc. Selon les médias et les manifestant-e-s ayant parlé à Amnesty International, si un faible nombre de personnes ont jeté des pierres sur des policiers, l'immense majorité du cortège était non violente.

Des militant-e-s d'Amnesty International Porto Rico ont pris part aux manifestations dans le cadre de l'action *Manifestar n'est pas un crime*, qui promeut la protection de la liberté d'expression et de réunion pacifique dans le contexte des manifestations en cours contre les réformes budgétaires. Liza Gallardo, directrice d'Amnesty International Porto Rico, était parmi les manifestant-e-s pacifiques. « Nous étions là pour défendre la liberté d'expression lors de cette action de protestation », a-t-elle déclaré.

Après les manifestations, six jeunes gens souffrant des effets d'une exposition au gaz lacrymogène sont arrivés au bureau d'Amnesty International. Le bureau a aussi reçu les appels de familles inquiètes demandant si l'organisation disposait d'informations sur les personnes arrêtées. Au moins 11 brefs placements en détention lui ont été signalés. « J'avais du mal à respirer [...] J'essayais de m'enfuir mais je n'y voyais rien », a déclaré une personne qui avait manifesté aux côtés d'Amnesty International, « [...] ils [la police] n'arrêtaient pas d'envoyer du gaz lacrymogène. » Un autre manifestant qui essayait de s'éloigner des policiers a raconté à Amnesty International qu'il avait trouvé un adolescent sans connaissance gisant par terre ; il était secoué de convulsions. Il a expliqué qu'il n'y avait aucune ambulance disponible, et il a porté l'adolescent en lieu sûr.

En 2013, le gouvernement des États-Unis et les autorités portoricaines ont signé un accord en faveur d'une réforme durable de la police portoricaine, qui devait être introduite sur une période de 10 ans. La mise en œuvre de ces changements, envisagés après des allégations répétées de violations des droits humains imputées à la police, est supervisée par un tribunal fédéral indépendant ayant dépêché des observateurs au défilé du 1^{er} mai. Le 4 mai, un tribunal de district des États-Unis a ordonné une « évaluation indépendante, suivie d'un rapport, des manifestations du 1^{er} mai. »

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- demandez au gouverneur de veiller immédiatement à ce que les droits à la liberté d'expression et de réunion soient respectés ;
- exhortez les autorités à rendre publiques dans les meilleurs délais les conclusions de l'enquête ordonnée par le tribunal de district sur les manifestations du 1^{er} mai, et à traduire les responsables présumés en justice ;
- engagez les autorités à dialoguer avec des acteurs de la société civile, afin de garantir que les protocoles policiers et autres règlements en matière de maintien de l'ordre respectent les normes internationales relatives aux droits humains.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 15 JUIN 2018 À :

Gouverneur de Porto Rico
Ricardo Rosselló Nevares
La Fortaleza, PO Box 9020082
San Juan, PR 00902-0082, Porto Rico
Fax : +1 (787) 723-3287
Courriels : gobernador@fortaleza.pr.gov
Facebook : www.facebook.com/rrossello
Twitter : @ricardorossello
Formule d'appel : Honorable, /
Monsieur le Gouverneur,

Secrétaire à la Sécurité publique
Héctor M. Pesquera
Courriels : hmpesquera@dsp.gov.pr
Twitter : @DSPnoticias
Formule d'appel : Honorable, /
Monsieur le Gouverneur,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

RÉPRESSION DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Porto Rico reste confronté à une grave crise financière du fait de sa dette extérieure, qui s'élève à plus de 70 milliards de dollars selon les chiffres officiels.

Le Conseil de surveillance et de gestion des finances, établi par les autorités américaines en 2016, a introduit plusieurs mesures d'austérité en 2017. Ces mesures pourraient avoir des conséquences négatives sur les droits humains, en particulier en termes d'accès aux soins, au logement, à l'éducation et au marché du travail. Le 9 janvier 2017, l'Expert indépendant des Nations unies chargé d'examiner les effets de la dette extérieure sur les droits de l'homme a fait état de ses préoccupations quant aux effets potentiels de nouvelles mesures d'austérité sur l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels. Le gouvernement portoricain a continué de refuser d'effectuer un audit approfondi de sa dette, en dépit des appels en ce sens lancés par des organisations de la société civile locale.

En décembre 2017, le rapporteur spécial des Nations unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme s'est rendu sur place. Il a déploré que les programmes de protection sociale ne soient pas pris en considération dans le cadre des mesures d'austérité prévues.

Un recours excessif et injustifié à la force par des policiers a également été signalé durant des manifestations liées à la crise financière le 1^{er} mai 2017, à l'occasion de la Journée internationale des travailleurs. L'American Civil Liberties Union a recueilli des informations sur l'utilisation sans discernement de gaz lacrymogène contre les manifestants sans que l'on ait donné au préalable à ceux-ci l'ordre de se disperser, ce qui est contraire au droit international et aux normes associées. Des observateurs ayant ramassé des cartouches ont constaté que du gaz lacrymogène à la date d'expiration dépassée avait été utilisé. Des enregistrements vidéos montrent par ailleurs que des balles en caoutchouc ont été tirées sur des manifestants majoritairement pacifiques. Parmi les autres motifs d'inquiétude figure le fait que les policiers n'aient pas été clairement identifiables durant les manifestations, et que des policiers en civil aient infiltré les cortèges et procédé à des arrestations sans s'identifier.

Le 20 septembre, l'ouragan Maria a provoqué la catastrophe naturelle la plus grave de l'histoire récente de l'île. Selon les autorités, au moins 64 personnes sont mortes, mais face aux incertitudes sur le nombre exact de victimes, le gouverneur a annoncé qu'une nouvelle enquête serait effectuée. L'ouragan a détruit des infrastructures et des bâtiments, laissant de nombreuses personnes sans logement et privées d'eau potable, de nourriture et de services essentiels - soins médicaux et éducation, par exemple. La lenteur de la réaction du gouvernement au niveau local comme fédéral n'a fait qu'aggraver la crise humanitaire causée par l'ouragan. En octobre, des experts des Nations unies ont noté que l'absence de réaction digne de ce nom face à l'urgence est survenue dans un contexte « déjà difficile causé par la dette et les mesures d'austérité ». En décembre, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a exprimé ses préoccupations concernant la réaction d'urgence et les efforts de reconstruction.

Nom : manifestant-e-s à Porto Rico
Hommes et femmes

AU 87/18 AMR 43/8282/2018 4 mai 2018